

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 22 (1893)
Heft: 10

Artikel: Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, à Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg* (Suite). — *Réforme orthographique*. — *De l'enseignement du catéchisme* (Suite). — *Enseignement élémentaire de la géographie* (Suite). — *Partie pratique : Mathématiques*. — *Influence des basses températures*. — *Dépôt central du matériel scolaire*. — *Poésie : Le ruisseau*.

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

H. District du Lac (Suite)

De l'exposé chronologique que nous venons de présenter sur le développement de nos institutions scolaires, il résulte ce qui suit. En 1815, le district de Morat comptait 22 écoles rurales et 4 urbaines avec environ 1,600 écoliers; nous ne pouvons donner un chiffre exact que pour Morat: c'est 200. Tout village avait son école; la plupart des écoles étaient dotées d'une maison spéciale, mais pour ce qui concerne les dimensions, l'éclairage, le mobilier, le chauffage et l'aération, il serait difficile de nous en faire une idée aujourd'hui. Des édifices, qui seraient considérés maintenant comme insuffisants, avaient remplacé avec avantage les écoles de cette époque. Alors déjà la fréquentation était regardée comme obligatoire ainsi que le démontrent les admonestations, les punitions décrétées contre ceux qui négligeaient d'y envoyer leurs enfants. Les écoliers y étaient astreints dès l'âge de 5 ou 6 ans à l'âge de 16 ans. La durée annuelle de la fréquentation comprenait 4 à 5 mois en hiver et les jours de mauvais temps en été, mais elle tendait sans cesse à une prolongation.

Le programme était très limité : il comprenait la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, le chant, ce que l'on désignait par le terme de *branches normales*. Nos instituteurs sortaient en partie du canton de Berne et aussi du Bucheggberg soleurois. Ces instituteurs venus du dehors, comme aussi ceux de langue allemande que le district fournissait, avaient reçu leur formation pédagogique dans les cours normaux établis par les membres du clergé dévoués à l'école, avec l'aide d'instituteurs émérites.

Nos livres d'école comprenaient le syllabaire, le catéchisme, le Testament ou Extraits de l'Histoire biblique, les chants de Gellert, les psaumes et, plus tard, graduellement, divers manuels de lecture comme celui de Hugendübel et, plus récemment encore, de courts abrégés d'histoire et de géographie. On consacrait beaucoup de temps à la lecture parce que une bonne lecture était considérée comme une condition d'admission à l'état ecclésiastique.

L'étude littérale du catéchisme, des poésies de Gellert, des psaumes réclamait aussi beaucoup de temps et contribuait à la préparation religieuse ecclésiastique, ce qui, selon l'opinion d'alors, constituait la principale tâche de l'école.

Les instituteurs, modestement préparés, étaient pauvrement rétribués : ils exerçaient généralement un métier en dehors de leurs fonctions. Il n'était alors question ni de conférences d'instituteurs, ni de cours de répétition, ni de revues pédagogiques. On n'en avait pas même l'idée.

Les préposés des communes n'étaient pas toujours assez intelligents et équitables pour prêter main forte aux instituteurs ou du moins pour leur donner des conseils en vue d'une tenue régulière de l'école.

A une époque où l'on manquait encore de lois, de règlements appropriés au but que l'on voulait atteindre concernant la fréquentation de l'école, sa durée, le programme et le matériel d'école ; où les conditions les plus élémentaires pour une bonne tenue de l'école faisaient encore défaut, il était important que la direction supérieure fût remise entre les mains d'hommes intelligents, fermes et jouissant d'une grande autorité. C'était le cas chez nous. Le synode possédait l'intelligence et l'énergie nécessaires. Plusieurs de ses membres étaient de par la loi inspecteurs d'écoles et, en même temps, pasteurs. Ceux-ci vivaient en contact fréquent avec le peuple, avaient une juste idée du développement intellectuel qu'il était possible de donner ainsi que de la situation économique d'où dépendait en partie la tendance que l'on devait imprimer à l'instruction du peuple. Le synode voyait la situation de l'école sous son vrai jour. Les branches du programme étaient peu nombreuses, c'est pourquoi l'état de l'école pouvait être plus sûrement apprécié. Lorsque quelque réforme était reconnue nécessaire, elle ne manquait pas d'être l'objet d'une prescription, comme nous l'avons vu pour le

règlement de 1826. Une décision étant prise, elle était mise à exécution.

De nouvelles maisons d'école furent construites, les anciennes furent agrandies ; les écoles trop nombreuses furent dédoublées.

En 1838, le district comptait 24 écoles rurales avec 1,654 écoliers ; ce qui fait en moyenne 63 élèves pour un instituteur. Les absences illégitimes s'élèvent à 12,242, soit environ 7 par élève, c'est-à-dire à peu près le double d'aujourd'hui (Voir le tableau qui suit).

On étendit la durée de l'école pendant l'hiver. Au lieu de commencer l'école au nouvel-an, on l'ouvrit au mois de novembre pour ne la fermer qu'à Pâques. Durant l'été, l'école était tenue chaque semaine quelques heures, du moins les jours de pluie. On cherchait à obtenir davantage et on l'obtint entre autres pour Merlach, Courgevau, Chiètres.

Les écoles étaient souvent inspectées. L'institution d'un surveillant d'écoles et de mœurs fut maintenue à côté du pasteur-inspecteur. On remédiait sans retard aux lacunes signalées dans les comptes rendus annuels. Les instituteurs qui n'étaient pas à la hauteur de leur tâche ou qui se montraient oublieux de leurs devoirs furent écartés et remplacés par d'autres plus capables et plus zélés.

On fit respecter l'obligation de fréquenter l'école même au moyen des peines. On travaillait d'autre part à une meilleure rétribution des instituteurs.

En 1815, il se trouvait des régents qui ne recevaient que 60, 70 ou 100 fr. de traitement.

Le nouveau règlement scolaire fixa le minimum à 160 fr. non compris l'habitation, un jardin, un affouage d'une valeur de 32 fr. au moins. Le synode décida d'élever à ce minimum le traitement des postes même les moins importants. L'instituteur de Chiètres recevait 250 fr., celui de Meyriez 225 fr., celui de Courgevau 300 fr. C'était là les mieux rétribués. Cela n'empêchait le pasteur Roux de travailler encore à leur amélioration.

En distribuant des prix aux meilleurs écoliers et aux maîtres les plus dévoués, on excitait une salubre émulation entre instituteurs et entre écoliers.

De 1815 à 1850, les écoles furent très fructueuses eu égard surtout à la modicité des moyens dont on disposait. Les élèves apprenaient à lire couramment, à écrire d'une manière correcte et régulière. Ils connaissaient aussi assez bien les quatre opérations d'arithmétique soit dans le calcul mental soit dans le calcul écrit.

Ce qui mérite tout particulièrement notre éloge, c'est que les écoliers ne quittaient pas l'école dégoûtés de l'étude, ils continuaient plus tard à apprendre ; ce qui le prouve, ce sont les cercles de lecture, les cours du soir où nous voyons s'asseoir même des hommes de 30 ans témoignant du plus vif désir d'augmenter et de compléter leur instruction primaire.

Sous le rapport économique et moral, cette époque peut soutenir la comparaison avec l'époque actuelle.

Voici maintenant un tableau d'absences illégitimes des écoles rurales du district de Morat du 1^{er} mai 1837 au 1^{er} mai 1838. Il a été fait par M. le pasteur Roux comme annexe au mémoire adressé aux communes de Courgevau et de Meyriez.

ÉCOLES	ÉLÈVES		Total	ABSENCES		Instituteurs
	Garçons	Filles		Total	par tête	
Lugnorre	302	29	59	57	1	1
Chiètres	102	116	218	137	1	2
Môtier	31	21	52	59	1	1
Praz	45	59	104	262	2 1/2	1
Nant	28	27	55	128	2 1/2	1
Freschels	33	37	70	266	3 1/2	1
Champagny	21	21	42	274	6	1
Lourtens	28	21	49	217	4 1/2	1
Buchillon	27	25	52	164	3	1
Oberried	71	64	135	592	4 1/2	2
Charmey	42	59	101	468	4 1/2	1
Courlevon	28	26	54	405	7 1/2	1
Jentes	27	30	57	509	9	1
Ormev	61	40	101	884	8 1/2	1
Agrimoine	18	22	40	381	9 1/2	1
Montilier	28	51	79	899	11 1/2	1
Châtel	47	37	84	1011	12 1/2	1
Salvagny	49	51	100	1574	15 1/2	1
Meyriez	13	10	23	791	35	1
Courgevau	39	38	77	2851	38	1, 1 inst ^{co}
Sugiez	50	52	102	264	2 1/2	1
Total	818	836	1654	12242	7	24

RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

Note présentée par M. GRÉARD à la Commission
du Dictionnaire de l'Académie française ¹

Au cours de la préparation de la première édition du Dictionnaire, Furetière disait un jour : « Ils ne se pressent pas et ils ont raison.

¹ L'ensemble des propositions contenues dans cette note a été adopté par la Commission ; on a marqué d'un astérisque celles dont, en raison de leur importance, la Commission a cru devoir réserver l'examen à l'Académie.